

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ASVPP – Oiseaux Nature et Vosges Nature Environnement
et
L'Association UFC QUE CHOISIR VOSGES,

Nompatelize, le 12 août 2020

Monsieur Pierre ORY
Préfet des Vosges
88000 EPINAL

Objet : Lettre ouverte relative à l'élaboration du PTGE et du SAGE multi-gîtes.

Monsieur le Préfet,
Madame la présidente de la CLE,
Monsieur le président du CD 88,
Messieurs les maires de Vittel et Contrexéville,

Le 18 octobre dernier il y a près de un an, le Comité de Bassin Rhin Meuse, en accord avec l'Etat, annulait le projet retenu par la CLE, à savoir l'acheminement d'eau par canalisations pour approvisionner les populations locales en eau potable. Il imposait en outre de prendre en considération l'ensemble des ressources en eau du territoire (approche multi-gîtes) pour la rédaction du SAGE et sollicitait Monsieur le Préfet pour la mise en œuvre d'un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).

La rédaction de ce SAGE revêt une certaine urgence, accentuée par les canicules et sécheresses récurrentes qui posent avec acuité le problème de la gestion de la ressource en eau, notamment dans ce secteur du département.

Lors de la réunion de la CLE, le 16 janvier dernier, nous découvrons, distribuée en séance, une esquisse de protocole, élaboré en « petit comité », les associations ayant été écartées du groupe de travail.

Concernant la CLE et la structure porteuse, Mme BEGEL annonçait les engagements suivants :

La création d'un observatoire hydrogéologique des gîtes A, B et C : la CLE organisera en 2020 la mise en place de l'observatoire des ressources en eau souterraine.

La CLE s'engage à formuler, mi-2020, une contribution au futur SAGE.

La reprise du travail, ouvert aux associations, après les élections municipales.

Certes, la crise sanitaire est venue bouleverser ce calendrier, mais nous sommes sortis du déconfinement depuis plus de deux mois et aucune information ni programmation de réunion ne nous est parvenue ! La crise COVID ne saurait servir de prétexte à ce silence, cette inaction, ce non respect des engagements. A tous les niveaux il a été possible de se réunir en visio-conférence. Depuis quelques semaines le CD se réunit en présentiel.

Cette situation de blocage du dossier a fait aussi réagir, dès le 23 juin, monsieur Claude Gaillard, président du CB Rhin Meuse dans la revue « Actu Environnement » :

« Cette situation n'est pas acceptable, Une solution a été trouvée. Elle fixe des échéances et des engagements. Elle est bénéfique pour le territoire. Si un dénouement positif n'est pas acté à moyen terme, cela pourrait remettre en cause le contenu du plan de gestion des eaux (SDAGE) et le montant des aides financières dont pourraient bénéficier les collectivités du secteur. Le Comité de bassin et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont été facilitateurs. Nous attendons désormais des actes. »

Nous partageons pleinement ses propos et dénonçons l'attentisme des différents responsables, attentisme qui vise selon nous à gagner du temps...et permettre ainsi la poursuite du statu-quo, donc des prélèvements Nestlé Waters, le plus longtemps possible, et donc un report inévitable de l'atteinte de l'équilibre de la nappe en 2027.

Madame la présidente de la CLE, vous êtes responsable du fonctionnement de la CLE ! A ce titre il vous incombe de respecter les engagements pris et de réunir ses membres dans les meilleurs délais.

Monsieur le président du CD 88, le CD 88 est la structure porteuse de la CLE et vous avez désigné une de vos élues à la tête de celle-ci. Comment expliquer vous l'inaction du CD 88, dans la construction de ce PTGE, la non avancée du dossier ?

Messieurs les maires de Vittel et Contrexéville, vous avez été associés à l'élaboration du projet de protocole. Votre territoire est particulièrement concerné par ce PTGE ! En acceptant cette situation vous prenez le risque de pénaliser votre territoire (cf Propos de C. Gaillard)

Monsieur le Préfet vous avez accepté d'impulser le projet de territoire. Comment expliquer que vous n'ayez pas pris l'initiative de créer le cadre de gouvernance nécessaire, tel que décrit par l' *Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019* relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau, transmise notamment aux préfets et qui précise que :

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...)

Le préfet coordonnateur de bassin ou le préfet référent est garant de la pluralité des acteurs composant le comité de pilotage du PTGE tel que décrit en Annexe 1 :

Il incombe aux autorités locales (Etat, collectivités...) de désigner ou de créer le cadre de gouvernance adapté, s'appuyant sur un comité de pilotage, pour permettre de refléter l'ensemble des usages (eau potable, agriculture, industrie, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) et d'assurer une représentation équilibrée (représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, des usagers non professionnels dont les associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement,....

Le préfet référent s'assure de la mise en place de la démarche de co-construction... Il veille à la transparence des informations et études recueillies tout au long de la démarche PTGE.

Nous n'osons pas imaginer que vous continuiez à élaborer ce projet de territoire en « petit comité », court circuitant ainsi la CLE et une partie de ses membres. Ce serait immanquablement réactiver les conflits d'acteurs, et aller vers un nouvel échec.

Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les élus, vous avez la responsabilité de mettre en place dans les meilleurs délais, les conditions de participation, de transparence dans le cadre d'instances ad-hoc, pour enfin démarrer ce projet dans les meilleures conditions.

Nos associations ne comprendraient pas que le silence et l'inaction perdurent plus longtemps.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Collectif associatif eau88
Jean-François FLECK

Copie : Madame la Préfète de région
Monsieur le Président du CB

